

Conseil d'administration du 13 février 2017

Le secrétaire de séance : Daniel Vandelle

Le quorum étant atteint avec 21 personnes, la séance débute à 18H10.

Mr Cherblanc soumet à l'approbation du conseil le compte rendu de la séance du 28 novembre 2016 et celui-ci est voté à l'unanimité.

Nous passons ensuite à l'ordre du jour, auquel sera ajouté deux questions diverses, voté à l'unanimité

1° Le règlement intérieur :

M le Proviseur indique que ces modifications ont déjà été votées au conseil d'administration du lycée professionnel et que, de ce fait, le conseil doit se prononcer sans y apporter d'autres modifications. Il rappelle que le règlement intérieur a été vu en conseil pédagogique et en commission permanente. Il appuie le fait qu'il ne s'agit en rien d'une grande remise en forme du règlement en lui-même, mais bien une mise à jour juridique et réglementaire.

M le Président nous donne lecture du règlement modifié et nous explique qu'après ce vote, le texte sera contrôlé par le service juridique du rectorat puis entériné.

Mme Collay (enseignante) pointe le fait que les exclusions de cours ne seront plus possible et Mr Cherblanc déclare que l'exclusion de cours n'a jamais été légale à moins qu'un danger immédiat soit avéré, cependant, il conforte les professeurs en leur disant que de sa propre autorité il demande aux enseignants de ne pas attendre ce point de danger avéré avant de mettre le « holà » à une situation qui menace de s'aggraver rapidement.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

2°) Projet de lycée polyvalent

M le Proviseur rappelle que le projet de lycée polyvalent est toujours d'actualité et que le conseil peut, s'il le souhaite, en débattre. Aucune remarque n'est ajoutée.

3°) Dotation Horaire Globale et Indemnité de Mission Particulière

M le Président rappelle ce qu'est exactement la dotation horaire ; c'est-à-dire les ressources que le rectorat met à disposition des établissements pour assurer les cours « face à face » avec les élèves (il ne s'agit en rien du temps de travail global des professeurs). Il confirme que le vote porte sur la répartition du volume horaire au sein du lycée. Il remercie Mme Berger pour son travail et ses compétences et il lui laisse la parole.

La Proviseur adjointe commence par un récapitulatif des effectifs de ces dernières années. Elle présente ensuite la répartition prévisionnelle (voir le Powerpoint joint) en précisant bien que sa forme définitive ne sera livrée que lorsque les chiffres exacts des inscriptions fin juin 2017 seront connus.

M Carmaux (représentant des parents d'élèves) arrive à 18H30, M Bretton (personnalité qualifiée) se retire à 19H.

La Proviseure adjointe conclut sur la DHG en développant des points positifs comme l'allègement des classes de langue vivante ou encore la possibilité de garder 3 classes de STMG au lieu de deux. De plus cette DHG permet l'emploi de professeurs de physique pour les projets de la section sciences de l'ingénieur. Par ailleurs M le Président nous explique que les reliquats d'heures, même faibles, permettent de lisser les emplois de temps et de rendre ceux-ci cohérents pour éviter des classes coupées en deux, pour le sport par exemple.

Mme Berger présente ensuite une répartition des missions particulières et, conjointement avec M le Proviseur, explique ce que sont les indemnités pour missions particulières .

Avant de passer au vote, Mr Ribba (parent d'élève) nous fait part de ses observations quand au crédit d'heures attribuées par le rectorat qui se trouve être le même qu'en 2014 alors qu'il y a une augmentation des effectifs élèves. Il pense que le fait d'augmenter sur un établissement, signifie baisser sur un autre et que cela n'est pas très cohérent de la part du rectorat. Les délégués des élèves demandent si la DHG tient compte des heures consacrées à l'aide personnalisée, Mme Berger répond que oui.

Les professeurs, conjointement aux parents d'élèves, déposent une motion qui dénonce les moyens insuffisants alloués à l'établissement

La DHG est votée à l'unanimité.

Les IMP sont votées l'unanimité

M le Président donne la parole à M Ganzhorn pour les questions financières. Il présente les tableaux de répartition des crédits globalisés puis propose à l'approbation du conseil les décisions budgétaires modificatives consécutives à des modifications. M Carmaux (parent d'élève) demande s'il est possible d'avoir des précisions quant à la nature des actions qui supportent ces crédits, notamment ce qui concerne l'aide sociale aux familles, M l'Intendant lui dit que ces précisions seront données lors de la présentation du rapport financier à la prochaine réunion du conseil d'administration. M le Proviseur signale que l'année précédente toutes les demandes d'aide ont pu être satisfaites, en ce qui concerne la cantine et que les familles ont été aidées pour les voyages, à hauteur d'un tiers du prix. L'intendant explique que la Région reconduit le fonds Régional d'Aide à la Restauration.

M Cherblanc souligne la grande implication des fédérations de parents d'élèves au sein du lycée tant pour les nombreux dons que pour la prise en charge du travail à effectuer pour les livres.

M Carmaux demande ce qu'est le conseil des délégués à la vie lycéenne, et quel peut être l'avenir pour le livre numérique au lycée.

Mme Berger explique que le CVL sert à porter des projets de communication pour les élèves sur la vie de leur lycée et en ce qui concerne le livre numérique, M le Proviseur n'a pas d'information sur son développement futur.

La répartition des crédits est votée à l'unanimité.

M Ganzhorn présente les sorties à venir que nous votons à l'unanimité.

Puis il nous présente les conventions qui seront signées avec différents partenaires :

- le groupement d'achat de denrées alimentaires
- les fédérations de parents d'élèves au sujet de PRONOTE
- le planning familial qui intervient dans toutes les classes de secondes
- un lycée Polonais pour un hébergement à l'internat du lycée

Ces conventions sont votées à l'unanimité.

M le Président aborde les questions diverses : les fédérations de parents demandent que les informations concernant l'orientation et le CIO soient sur PRONOTE. Mme Berger leur annonce que leur demande a été satisfaite dans la journée.

Enfin, M le Proviseur a été destinataire d'une lettre de la part d'un collègue qui demandait comment fonctionne le système de chancellerie et de remise de médaille. Il explique en faisant la comparaison avec « le privé » et la médaille du travail, le système d'attribution des palmes académiques de l'Education Nationale.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance à 19H35.

Le secrétaire,

Daniel VANDELLE



Le Président,

Nicolas CHERBLANC

